

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015

Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire

Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Muriel MOSNAT, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Dominique TAFFIN, Sandrine LADEGAILLERIE, Roger AMALOR, Gérard BODIGOFF, Irmgard ASTIER, adjoints au Maire,

Mmes et MM., Claude BOISSIERES, Nathalie FOURMANN, Nordine AOUNALLAH, Mireille ROBERT, Xavier PASSERI, Isabelle OUDARD, Charles BENVEGNU, Olivier PRADAL-SAUVAGNAC, Anne CORNU Anne-Marie DOUSSINEAU, José CASTICO-OLIVEIRA, Christian SOUBRA, Marie-Elisabeth BARDE, Isabelle CATRAIN, Alice SEBBAG, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI, Arnold STASSINET (arrivé à 21h18), conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Viviane VIGOUROUX, procuration à Mme Anne-Marie DOUSSINEAU

M. Gérard-François KRATOCHVIL, procuration à Mme Muriel MOSNAT

Mme Marie KEITA, procuration à Mme Sophie RIGAULT

Mme Jaya MAREEMOOTOO, procuration à Mme Isabelle OUDARD

M. Nizar MEHRI, procuration à Mme Sandrine LADEGAILLERIE

M. Philippe CHARTIER, procuration à M. Christian SOUBRA

Secrétaire :

Mme Sophie RIGAULT



2015-148 : REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Arnold STASSINET absent au moment du vote)

Vu la délibération du 24 juin 2015 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge « **DECIDE** d'opter pour la répartition dérogatoire libre et de choisir d'affecter, pour l'exercice 2015, l'intégralité du prélèvement à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge. »

APPROUVE la délibération susvisée.

2015-149 : DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 7 voix contre (Mme Marie-Elisabeth BARDE, Mme Isabelle CATRAIN, Mme Alice SEBBAG, M. Christian SOUBRA et par procuration M. Jean-Philippe CHARTIER, Mme Françoise POLI, M. Jean-Louis BERLAND ; M. Arnold STASSINET absent au moment du vote)

DECIDE de procéder à une décision modificative :

Fonction	Article	Op.	Service	Libellé	Depenses de fonctionnement	
314	60628		170		Autres fournitures non stockées	-2 000,00
314	60632		170		Fournitures de petit équipement	-2 000,00
91	611		160		Contrats de prestations de services	23 816,00
251	6135		303		Locations mobilières	42 300,00
816	61523		320		Entretien voirie et réseaux	18 000,00
020	617		202		Études et recherches	20 000,00
020	6184		110		Versement a des organismes de formation	-700,00
020	6188		110		Frais repas formations en intra	2 300,00
020	6226		110		Honoraires	7 434,00
023	6238		103		Divers	20 000,00
048	6281		104		Concours divers	-2 000,00
021	6288		205		Autres services extérieurs	4 000,00
023	6331		103		Versement de transport	-41,01
023	6332		103		Cotisations versées au Fnal	-51,00
023	6336		103		Cotisation CIG	-178,00
023	64131		103		Rémunérations non titulaires	-10 216,00
023	6451		103		Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	-3 142,00
023	6453		103		Cotisations caisse de retraite	-405,00

023	6455		103		Cotisations pour assurance du personnel	-62,00
023	64732		103		Cotis. Versées aux A.s.s.e.d.i.c.	-654,00
041	6574		484		Subventions aux associations	2 000,00
20	6711		303		Intérêts moratoires et pénalités sur marches	4 400,00
20	673		303		Titres annulés sur exercices antérieurs	15 000,00
01	73925		210		Reversement au titre du Fpic	-125 400,00
01	6811		210		Dotations aux amort. Immob. Incorp. Et corp.	0,01
01	022		210		Dépenses imprévues	-10 760,00
01	023		210		Virement à la section d'investissement	24 082,00
					Total dépenses	25 723,00

Recettes de fonctionnement						
01	7324		210		Fonds de solidarité des communes de la région IDF	18 468,00
01	7411		210		Dotations forfaitaires	-5 647,00
01	74127		210		Dotations nationales de péréquation	-6 498,00
020	7478		110		Autres organismes	1 600,00
020	773		202		Mandats annulés sur exercices antérieurs	17 800,00
					Total recettes	25 723,00
					Solde de la section	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
411	21318	14001	303	MY	autres bâtiments publics	-304 000,00
412	21318	700	320	FAYEL	autres bâtiments publics	22 464,00
411	21312	700	320	GYROUSSEAU	bâtiments scolaires	-100 000,00
412	21318	700	320	NOUE R	autres bâtiments publics	107 136,00
314	2158	400	170	CCBASCHET	matériel outillages techniques	4 000,00
					total dépenses	-270 400,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
411	1323	14001	303	MY	départements	-185 948,00
411	1323	700	303	FAYEL	départements	-108 534,00
01	021		210	FIN	virement de la section de fonctionnement	24 082,00
					total recettes	-270 400,00
					solde de la section	0,00

2015-150 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES ET DE REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Arnold STASSINET absent au moment du vote)

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition de services et de répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice des compétences bibliothèques et/ou médiathèques et voirie.

2015-151 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Arnold STASSINET absent au moment du vote)

DÉCIDE de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 55 000 € conformément à la demande de la Trésorerie,

DIT que cette dépense est inscrite à l'article 6817 du budget 2015

**2015-152 : CONTRAT DE TERRITOIRE VILLE - DEPARTEMENT :
MODIFICATION DU PROGRAMME DES OPERATIONS SUBVENTIONNABLES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 absentions (Mme Françoise POLI, M. Jean-Louis BERLAND et M. Arnold STASSINET)

APPROUVE la modification du programme d'opérations comme suit :

Libellé de l'opération	Coût de l'opération HT (€)	Montant de travaux retenu HT (€)	Montant subvention mobilisable (€)
Opération 1- Pôle associatif et sportif des Mares Yvon (bâtiment et abords)	2 990 000	2 990 000	1 764 207
Opération 2- Isolation thermique toiture école B. Pascal	183 000	183 000	109 800
Opération 3 - Remplacement éclairage stade Fayel	178 500	178 500	107 100
Opération 4 - Remplacement éclairage stade Noue Rousseau	88 000	88 000	52 800
Total	3 439 500	3 439 500	2 033 907

SOLLICITE, pour la réalisation du programme d'opérations, l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 2 259 897 €, sachant que ne seront mobilisables que 90% de ce montant avant la clause dite de « revoyure », 2 ans ½ après la signature du contrat,

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la délibération,

ATTESTE de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat,

PRECISE que les autres décisions et engagements listés dans la délibération n° 2015-26 du 9 février 2015 sont sans changement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

2015-153 : POLE ASSOCIATIF ET SPORTIF DES MARES YVON : APPROBATION DU PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 absentions (Mme Françoise POLI, M. Jean-Louis BERLAND et M. Arnold STASSINET)

APPROUVE le programme architectural, environnemental et technique pour la construction d'un pôle sportif et associatif aux Mares Yvon et ses abords,

FIXE l'enveloppe prévisionnelle de travaux à 2 990 000 € HT,

DECIDE de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction du bâtiment et la réalisation de ses abords

FIXE le montant de la prime aux candidats ayant remis des études pour un montant chacune de 15 000 €, cette somme constituant une avance sur honoraires pour l'équipe lauréate;

AUTORISE le Maire, pendant la durée du mandat, à prendre toutes les mesures d'exécution nécessaires et à signer tous les documents relatifs au dit concours ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Ville aux chapitres, articles et codes fonctionnels concernés.

2015-154 : RENONCIATION A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 16 – EMPLACEMENT RESERVE N°12

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

RENONCE à l'acquisition de la parcelle AD 16, sise allée des Prairies, appartenant à Mme GAUDON.

2015-155 : MODALITE DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 30 voix pour (la majorité municipale et Mme Françoise POLI, M. Jean-Louis BERLAND et M. Arnold STASSINET) et 5 voix contre (Mme Marie-Elisabeth BARDE, Mme Isabelle CATRAIN, Mme Alice SEBBAG, M. Christian SOUBRA et par procuration M. Jean-Philippe CHARTIER)

DECIDE de la mise en place des mesures suivantes :

- Le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU sera mis à la disposition du public à l'accueil de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement située à l'Annexe Jean Vilar, face à l'Hôtel de Ville, 16 rue de l'Eglise, 91240 Saint-Michel-sur-Orge, pendant une durée de 1 mois.

- Les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement (à savoir les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les lundis de 13h30 à 17h30 et les jeudis de 8h30 à 12h00) hors jours fériés, durant toute la durée de mise à disposition du dossier.
- Durant la période de mise à la disposition du dossier, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention de Monsieur le Maire, à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Michel-sur-Orge, 16 rue de l'Eglise, 91240 Saint-Michel-sur-Orge, qui l'annexera au registre.

DIT que ces modalités feront l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, qui sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché en Mairie dans ce même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

2015-156 : CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIES ET ESPACES COMMUNS REALISES DANS LE CADRE DE L'OPERATION 7 RUE DE L'EGLISE/ 32 RUE D'ENFER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de l'acquisition à titre gratuit des réseaux et des terrains d'assiette (conformément à un plan de géomètre qui devra être validé par la commune) des équipements communs (voirie, espaces verts), qui seront alors classés dans le domaine public communal.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

2015-157 : CONVENTION PREVOYANT LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX ET L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention, annexée à la présente.

AUTORISE la société Havim Participation à déposer un Permis de démolir sur les parcelles AH 167, 168 et 169, sises 12 rue de l'Eglise et appartenant à la commune.

2015-158 : AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE PAR LE PROMOTEUR OTI – ZAC GAMBETTA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 5 voix contre (Mme Marie-Elisabeth BARDE,

Mme Isabelle CATRAIN, Mme Alice SEBBAG, M. Christian SOUBRA et par procuration M. Jean-Philippe CHARTIER) et 3 abstentions (Mme Françoise POLI, M. Jean-Louis BERLAND et M. Arnold STASSINET)

AUTORISE le promoteur OTI - Groupe Legendre à déposer sur les parcelles AN 184p, AN 21p, AN 187p et AN 05, appartenant à la commune, un permis de construire.

2015-159 : ACQUISITION DES PARCELLES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE- DE-FRANCE (EPFIF)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 8 abstentions (Mme Marie-Elisabeth BARDE, Mme Isabelle CATRAIN, Mme Alice SEBBAG, M. Christian SOUBRA, par procuration M. Jean-Philippe CHARTIER, Mme Françoise POLI, M. Jean-Louis BERLAND et M. Arnold STASSINET)

DECIDE d'acquérir les parcelles AM 82, 84 et 65 sises respectivement 20 rue Edouard Branly, 24 rue Edouard Branly et 2bis rue du Four à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, pour un montant total de 1 030 000€

DIT que le paiement de ces parcelles sera réparti sur deux exercices budgétaires comme suit :

- Parcelles AM 84 et 65, sises 24 rue Edouard Branly et 2bis rue du Four pour un montant de 759 000 € sur le budget 2015
- Parcelle AM 82 sise 20 rue Edouard Branly pour un montant de 271 000 € sur le budget 2016

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

2015-160 : CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AV 210 SITUEE DANS LA ZAC DU TECHNIPARC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de céder à la SCI DELORGE une partie de la parcelle AV 210, sise 1 rue Diderot représentant environ 2 000 m² pour un montant de 91 400 €.

PRECISE que la cession ne relève que du seul exercice de la propriété sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service des missions de la Ville la valeur de son actif.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

2015-161 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION COMITE DE JUMELAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE : D'attribuer une subvention de 2 000 euros au Comité de jumelage de Saint-Michel-sur-Orge dans le cadre de l'organisation du Séjour Européen des Jeunes.

DIT que ces dépenses sont inscrites au budget communal.

2015-162 : MODIFICATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET DU LYCEE DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 5 absentions (Mme Marie-Elisabeth BARDE, Mme Isabelle CATRAIN, Mme Alice SEBBAG, M. Christian SOUBRA et par procuration M. Jean-Philippe CHARTIER) (Mme Françoise POLI, M. Jean-Louis BERLAND et M. Arnold STASSINET n'ont pas pris part au vote)

DECIDE

DE DESIGNER :

Pour le Lycée Léonard de Vinci : Mme Irmgard ASTIER comme membre titulaire et M. Nordine AOUNALLAH comme membre suppléant pour représenter le Conseil municipal au Comité d'Administration de cet établissement.

Pour le Collège Jean Moulin : M. Xavier PASSERI comme membre titulaire et M. Roger AMALOR comme membre suppléant pour représenter le Conseil municipal au Comité d'Administration de cet établissement.

Pour le collège Nicolas Boileau : Mme Sandrine LADEGAILLERIE comme membre titulaire et M. Gérard-François KRATOCHVIL comme membre suppléant pour représenter le Conseil municipal au Comité d'Administration de cet établissement.

2015-163 : REVISION DES TARIFS DES SPECTACLES DU CENTRE CULTUREL BASCHET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour (la majorité municipale et Mmes Marie-Elisabeth BARDE et Alice SEBBAG) 6 abstentions (Mmes Françoise POLI et Isabelle CATRAIN et MM. Jean-Louis BERLAND, Arnold STASSINET, Christian SOUBRA et par procuration Jean-Philippe CHARTIER)

APPROUVE la mise en place de nouveaux tarifs des spectacles pour le centre culturel Baschet à partir de la saison 2015-2016,

DECIDE de fixer les tarifs suivants :

TARIFS UNITAIRES

	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT(*)	TARIF JEUNES (moins de 16 ans)
TARIF A	9 €	6 €	4 €
TARIF B	13 €	9 €	8 €

ABONNEMENTS

L'abonnement « Libre Parcours » est nominatif et permet l'accès à 3 spectacles au tarif A pour la saison en cours.

	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT(*)	Pour les moins de 16 ans
ABONNEMENT LIBRE PARCOURS	21 €	15 €	Il est proposé un tarif réduit à 3€ pour les jeunes de moins de 16 ans dont un parent a un abonnement « Libre parcours »

Les tarifs « réduits » sont appliqués aux catégories d'usagers suivantes, sur présentation d'un justificatif :

- 16 – 25 ans,
- Etudiants,
- Seniors de plus de 62 ans,
- Demandeurs d'emploi,
- Bénéficiaires du RSA,
- Personnes handicapées,
- Familles nombreuses,
- Enseignants,
- Professionnels du spectacle,
- Groupes « conventionnés » à partir de 10 personnes (comité d'entreprises, institutions, établissements scolaires, organisations sociales, etc...).

DIT que la recette correspondante est inscrite au Budget municipal.

2015-164 : DEMANDE D'AIDE AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à présenter au FNP un dossier en vue de solliciter une subvention, à signer la convention afférente et à percevoir la subvention du FNP pour ce projet.

2015- 165 : MISE A JOUR DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer comme suit la liste des logements attribués aux agents de la commune afin d'assurer la continuité du service et de répondre aux besoins d'urgences liés à l'exercice de leurs fonctions :

LOGEMENT	TYPE	MISSIONS et cadre d'emploi de l'attributaire
Hôtel de ville 16 rue de l'Eglise	F3, 76 m ²	Gardien de l'hôtel de ville <i>Adjoint technique</i>
Ensemble sportif des Mares Yvon Place Léonard de Vinci	F4, 77 m ²	Gardien de l'ensemble sportif <i>Agent de maîtrise</i>
Ensemble sportif de la Vallée de l'Orge Rue de Montlhéry	F4, 106 m ²	Gardien de l'ensemble sportif <i>Adjoint d'animation</i>
Ensemble sportif René Rousseau 3 avenue Saint-Saëns	F4, 98 m ²	Gardien de l'ensemble sportif <i>Adjoint technique</i>
La Canardière Rue de la Source	F2, 68 m ²	Gardien du centre de loisirs <i>Adjoint technique</i>
Maison des séniors Place du 19 mars 1962	F4, 80 m ²	Gardien de l'équipement et astreintes sur l'ensemble sportif de la vallée de l'Orge <i>Adjoint technique</i>
Groupe scolaire Jules Ferry 61 rue de Montlhéry	F4, 82 m ²	Gardien du groupe scolaire Jules Ferry <i>Adjoint technique</i>
7 rue Eric Satie	F4, 96 m ²	Gardien du groupe scolaire Lamartine <i>Adjoint d'animation</i>
Groupe scolaire Pablo Picasso 29 bis allée des Potagers, rdc droite	F3, 74 m ²	Gardien du groupe scolaire Pablo Picasso <i>Adjoint technique</i>
Groupe scolaire Pablo Picasso 29 bis allée des Potagers, rdc gauche	F3, 74 m ²	Gardien du centre municipal de la Guette <i>Adjoint technique</i>
Groupe scolaire Lormoy Rue du Haras	F4, 93 m ²	Gardien du groupe scolaire Lormoy <i>Adjoint technique</i>
Groupe scolaire Descartes 1 rue Bizet	F4, 93 m ²	Gardien du groupe scolaire Descartes <i>Adjoint technique</i>
Groupe scolaire Jules Verne Rue de la Mare des Bordes	F4, 95 m ²	Gardien du groupe scolaire Jules Verne Gardien de l'Hôtel de ville le mercredi <i>Adjoint technique</i>
Ancienne gendarmerie 27 rue de la Fontaine de l'Orme 4 ^{ème} étage	F4, 78 m ²	Gardien du Centre Culturel Baschet <i>Adjoint technique</i>
Ancienne gendarmerie 27 rue de la Fontaine de l'Orme 3 ^{ème} étage gauche	F5, 96 m ²	Remplacement des Gardiens absents <i>Adjoint administratif</i>

PRECISE que les logements sont attribués par nécessité absolue de service.

**2015-166 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER ET SIGNER UNE
AUTORISATION D'URBANISME – ESPACE BOISE CLASSE DU PARC JEAN VILAR**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à déposer et à signer une autorisation d'urbanisme relative à la réalisation de cette opération sur l'Espace Boisé Classé situé dans le parc Jean Vilar.

63

**2015-167 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER ET SIGNER UNE
AUTORISATION D'URBANISME – ESPACE BOISE CLASSE PARKING BOILEAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à déposer et à signer une autorisation d'urbanisme relative à la réalisation de cette opération sur l'Espace Boisé Classé situé dans le parking du collège Boileau.

**2015-168 : AUTORISATION D'URBANISME ET DE TRAVAUX POUR
L'INSTALLATION D'UN PORTAIL POUR L'ACCES AU CENTRE SOCIAL NELSON
MANDELA**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à déposer et à signer toutes autorisations d'urbanisme et de travaux relatives à la réalisation de cette opération.

**2015-169 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE ORGE-YVETTE-
SEINE POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de solliciter auprès du Syndicat Mixte de l'Orge-Yvette-Seine (SMOYS) une subvention financière.

2015-170 : PROJET VACANCES – JUNIORS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de réserver 45 places sur 4 séjours proposés par l'organisme « Œuvre Universitaire du Loiret »,

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec l'Œuvre Universitaire du Loiret,

DÉFINIT ci-après les modalités d'attribution d'une bourse aux familles :

- Public : enfants de 6 à 13 ans inclus
- Conditions : famille accompagnée par tout travailleur social intervenant sur le territoire de la commune
- Modalités de calcul de la bourse :
 - Détermination du reste à vivre journalier :
(Ressources – charges) / Nombre de personnes au foyer = reste à vivre mensuel / 30
On entend par « ressources » la totalité des rentrées d'argent au foyer (salaires, allocations diverses, prestations familiales, pensions alimentaires.....) et on entend par « charges » la totalité des dépenses sur présentation de justificatifs originaux (loyer, remboursements de prêts,

dépenses énergétiques, impôts, mutuelle, assurances, frais de garde et de cantine, téléphone au-dessous de 30 €...)

- Détermination du montant de la bourse :
Coût du séjour – participation de la famille – montant total des aides de droit commun (aides CAF, aides comité d'entreprise, aides MDS....) = bourse
La participation de la famille est calculée sur la base du reste à vivre journalier multiplié par le nombre de jours (durée du séjour). Cette participation ne peut être inférieure à 5 € par jour et par enfant.
- Modalités de versement de la bourse : elle est versée au prestataire à l'issue des séjours, la famille s'acquittant de sa participation directement auprès du prestataire dans les conditions prévues par celui-ci.

DIT qu'un crédit de 15 000 € est inscrit au budget 2015 à cet effet.

2015-171 : REPARTITION DE LA SUBVENTION « SPORT EXCELLENCE » POUR L'ANNEE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Françoise POLI et M. Christian SOUBRA n'ont pas pris part au vote)

DECIDE de répartir le montant de l'enveloppe « sports collectifs excellence » pour l'année 2015 selon les critères et le mode de calcul définis par la délibération n°2011-318 du 19 décembre 2011, à savoir :

- **Hand Ball N2 féminine** : représentant 23 % de l'enveloppe « sport collectif excellence », soit **5 393,76 €**
- **Hand Ball N2 masculine** : représentant 23 % de l'enveloppe « sport collectif excellence », soit **5 393,76 €**
- **Hand Ball moins de 18 ans masculine** : représentant 21 % de l'enveloppe « sport collectif excellence », soit **4 903,42 €**
- **Basket Ball U20 Féminine** : représentant 4 % de l'enveloppe « sport collectif excellence », soit **849,92 €**
- **Basket Ball U17 Féminine** : représentant 17 % de l'enveloppe « sport collectif excellence », soit **3 824,67 €**
- **Tennis équipe masculine** : représentant 8 % de l'enveloppe « sport collectif excellence », soit **784,55 € + 1 000 €** pour l'accession en N3
- **Football à 7 sport adapté** : représentant 4 % de l'enveloppe sport collectif soit **849,92 €**

DECIDE d'attribuer la somme forfaitaire de **492 €** à la **section Karaté** de l'association Saint-Michel-Sport au titre de la qualification d'un jeune karateka à la Coupe du Monde qui se déroulera au Japon fin août 2015.

AUTORISE le Maire à signer les conventions correspondantes avec les sections de l'association Saint-Michel-Sports.

DIT que les dépenses afférentes seront imputées sur le budget communal au chapitre 6574.

2015-172 : APPROBATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS REGULIERS ET OCCASIONNELS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 8 voix contre (Mme Marie-Elisabeth BARDE, Mme Isabelle CATRAIN, Mme Alice SEBBAG, M. Christian SOUBRA, par procuration M. Jean-Philippe CHARTIER, Mme Françoise POLI, M. Jean-Louis BERLAND et M. Arnold STASSINET)

ADOPTE les nouveaux règlements destinés aux parents pour les services d'accueil régulier et pour l'accueil occasionnel « Les P'tits Loups » ;

DECIDE de mettre en application ces règlements à compter du 1^{er} septembre 2015.

2015-173 : NOUVELLE TARIFICATION DES SALLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une abstention (M. Claude BOISSIERES)

FIXE, à partir du 1^{er} septembre 2015, les tarifs suivants :

SALLES MUNICIPALES :

Pour toute location payante de salle :

Caution 400 €

Acompte : 30 % (pour les locations à titre onéreux)

❖ **Salle du bois des roches**

Réunion d'associations

De la commune

Gratuit

Hors commune

360 €

Réunion des syndics de copropriétés

Résidences Saint-Michelloises

100 €

Résidences hors commune

360 €

❖ **Salle des Genêts**

Réunion d'associations

De la commune

Gratuit

Hors commune

360 €

Vin d'honneur (uniquement pour les Saint-Michellois)

Forfait (samedi, dimanche de 9 h à 20 h)

150 €

Location journalière (de 9 h à 20 h)

100 €

Réunion des syndics de copropriétés

Résidences Saint-Michelloises

100 €

Résidences hors commune 360 €

❖ **Maison des associations (salle familiale)**

Réunion d'associations

De la commune **Gratuit**
Hors commune **360 €**

Réceptions familiales (uniquement pour les Saint-Michellois)

Forfait (samedi de 9 h à 2 h et dimanche de 10 h à 20 h) **380 €**
Location journalière (de 9h à 22h) **200 €**

Réunion des syndicats de copropriétés

Résidences Saint-Michelloises **100 €**
Résidences hors commune **360 €**

❖ **Salle des Glaises**

Réunion d'associations

De la commune **Gratuit**
Hors commune **360 €**

Vin d'honneur (uniquement pour les Saint-Michellois)

Forfait (samedi, dimanche de 9 h à 20 h) **150 €**
Location journalière (de 9 h à 20 h) **100 €**

Réunion des syndicats de copropriétés

Résidences Saint-Michelloises **100 €**
Résidences hors commune **360 €**

Les demandes faites pour un moment de recueillement suite à un enterrement au cimetière bénéficieront de la gratuité.

❖ **Grande salle de la fontaine de l'Orme**

Réunion d'associations

De la commune **Gratuit**
Hors commune **360 €**

Réceptions familiales (uniquement pour les Saint-Michellois)

Forfait (samedi de 9 h à 22 h et dimanche de 10 h à 20 h) **360 €**
Locations journalières (de 9 h à 20 h) **190 €**

Réunion des syndicats de copropriétés

Résidences Saint-Michelloises **100 €**
Résidences hors commune **360 €**

❖ **Salle Berlioz**

- **Grande salle :**

Réunion d'associations

De la commune	Gratuit
Hors commune	360 €

Vin d'honneur (uniquement pour les Saint-Michellois)

Forfait (samedi, dimanche de 10 h à 20 h)	200 €
Location journalière (de 10 h à 20 h)	110 €

Réunion des syndics de copropriétés

Résidences Saint-Michelloises	100 €
Résidences hors commune	360 €

• **Petite salle (20 personnes)**

Réunion d'associations

De la commune	Gratuit
Hors commune	160 €

❖ **Maison des séniors**

Réunion d'associations

De la commune	Gratuit
Hors commune	360 €

Réceptions familiales (uniquement pour les Saint-Michellois)

Forfait (samedi de 17 h à 2 h et dimanche de 10 h à 22 h)	380 €
Location journalière (de 9h à 22h)	200 €

EQUIPEMENTS SPORTIFS : Mise à disposition à titre onéreux

Ces nouveaux tarifs ne s'appliquent pas aux associations sportives saint-michelloises bénéficiant de mises à disposition annuelles à titre gracieux des équipements sportifs dans le cadre de conventions d'objectifs et de financement.

La salle des sports des Mares-Yvon (1966 places assises) pouvant servir à l'organisation de manifestations montées par des organismes extérieurs à la commune, il est proposé d'arrêter une tarification spécifique :

- 1000 € pour un samedi ou un dimanche
- 1500 € pour un week-end

Le contenu du pack de mise à disposition est précisé en annexe

2015-174 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPARECA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de cofinancement et d'étude entre la ville, la Caisse des Dépôts et l'EPARECA, et précise que les crédits nécessaires au cofinancement de l'étude seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

2015-175 : RAPPORT SUR L'UTILISATION DU CREDIT ATTRIBUE A LA COMMUNE AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions (Mme Françoise POLI, M. Jean-Louis BERLAND et M. Arnold STASSINET)

APPROUVE le tableau récapitulatif joint qui rend compte des actions engagées et entreprises par la commune au cours de l'année 2014.

2015-176 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR UN VEHICULE POUR LE MAINTIEN A DOMICILE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de l'achat d'un véhicule,

SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Essonne, la Fondation de France, la CNSA, la Fondation Bruneau, ou tout autre organisme, les subventions pour l'achat d'un véhicule,

AUTORISE le Maire à signer toutes les demandes de subventions relatives à cette opération.

2015-177 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « GENERATIONS ECO-RESPONSABLES DE FRANCE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 900 € pour l'association Générations Eco-Responsables de France.

DIT que la dépense correspondante est inscrite au 484 025 6574 – subventions non affectées.

2015-178 : POLE ASSOCIATIF ET SPORTIF DES MARES YVON : LANCEMENT D'UN CONCOURS D'ARCHITECTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Françoise POLI, M. Jean-Louis BERLAND et M. Arnold STASSINET n'ont pas pris part au vote)

DECIDE de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants du jury devant intervenir dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de construction d'un pôle sportif et associatif aux Mares Yvon, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sachant que le maire est président de droit du jury,

PROCLAME élus les membres titulaires du jury suivants :

M. Dominique TAFFIN
Mme Carole COUTON
Mme Sophie RIGAULT
M. Joseph DELPIC
M. Christian SOUBRA

PROCLAME élus les membres suppléants du jury suivants :

M. Claude BOISSIERES
Mme Irmgard ASTIER
M. Charles BENVEGNO
M. Sandrine LADEGAILLERIE
Mme Marie-Elisabeth BARDE

PRECISE que peuvent participer, avec voix délibérative, aux réunions du jury, s'ils ont été désignés par le président, au vu de l'objet de la consultation pour laquelle le jury est composé, conformément aux dispositions de l'article 24 du code des marchés publics :

- des personnalités dont le président estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours,
- lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats, des membres supplémentaires ayant cette qualification ou une qualification équivalente.

PRECISE que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions du jury, lorsqu'ils y sont invités par le président, conformément aux dispositions de l'article 24 du code des marchés publics :

- le comptable public et le représentant de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
- des agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

ADOPTE en conséquence le principe d'une rémunération des architectes et experts techniques libéraux qui seront désignés pour participer au jury de concours. Cette rémunération prendra la forme d'une vacation forfaitaire par journée de jury et sera complétée le cas échéant, par le remboursement des frais de déplacement. La rémunération sera déterminée en référence à celle prévue par l'article A614-2 du code de l'urbanisme.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Ville aux chapitres, articles et codes fonctionnels concernés

2015-179 : MOTION RELATIVE AU REFUS D'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX PERMIS D'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES EN ESSONNE"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 8 abstentions (Mme Marie-Elisabeth BARDE, Mme Isabelle CATRAIN, Mme Alice SEBBAG, M. Christian SOUBRA, par procuration M. Jean-Philippe CHARTIER, Mme Françoise POLI, M. Jean-Louis BERLAND et M. Arnold STASSINET)

RAPPELLE son opposition totale à toute forme d'exploration et d'exploitation des gaz et huiles de schiste, sur le territoire essonnien et ailleurs.

RAPPELLE son opposition à toute forme d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures conventionnels qui viserait à se préparer à un futur changement de réglementation en la matière.

AFFIRME sa volonté de participer à la transition écologique et énergétique de notre société, et notamment à l'atteinte des objectifs écologiques et énergétiques internationaux et français,

S'OPPOSE de ce fait à la délivrance de nouveaux permis de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures conventionnels, et plus particulièrement en Essonne et sur des puits qui sont déjà en fin de vie,

APPELLE à voir adopter rapidement un moratoire interdisant définitivement la fracturation hydraulique, l'exploration et l'exploitation visant des hydrocarbures non conventionnels, tels que le gaz et l'huile de schiste, tant que des doutes persisteront sur les conséquences sanitaires et environnementales de cette technique.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n° 2015-069 du 26 mars 2015 : Tarifs festival de danses urbaines

Décision n°2015-070 du 30 mars 2015 : Convention avec le CEPFI

Décision n° 2015-071 du 24 mars 2015 : Contrat de cession des spectacles "Petites histoires de corps, Opus #1" le samedi 25 avril 2015 et "Duo PEYLET/HUMBERT" le mardi 9 juin 2015 avec l'association SABDAG. Montant : 2000€

Décision n° 2015-072 du 24 mars 2015 : Convention pour des interventions artistiques d'avril à juin 2015 avec l'association SABDAG. Montant : 3980€

Décision n°2015-073 du 25 mars 2015 : Contrat de cession du concert d' "Alexandra GATICA" le vendredi 3 avril 2015 avec la société ZOUAVE. Montant : 1000€

Décision n°2015-074 du 30 mars 2015 : Ateliers périscolaires 2014/2015 "Dessins". Montant : 2062,50€

Décision n°2015-075 du 30 mars 2015 : Ateliers périscolaires 2014/2015 "Arts plastiques". Montant 695,88€

Décision n°2015-076 du 30 mars 2015 : Convention avec l'association ETHNIK CITY

Décision n° 2015-077 du 02 avril 2015 : Convention avec l'association "Juste un Sourire".

Décision n° 2015-078 du 3 avril 2015 : Convention avec Brigitte SCHABAILLIE. Montant : 797,50€

Décision n° 2015-079 du 3 avril 2015 : Convention avec l'association "Musicalement Vôtre"

Décision n°2015-094 du 9 avril 2015 : Projet participatif "à table" Théâtre de Brétigny/Communauté d'agglomération du Val d'Orge. Montant: 1021,24€

Décision n° 2015-095 du 9 avril 2015 : Journée pédagogique organisée pour le personnel de la structure d'accueil collectif "Françoise Dolto" le mercredi 18 mai 2015. Montant : 1100€

Décision n° 2015-096 du 16 avril 2015 : Modification de régie d'avances auprès du service Affaires Générales

Décision n° 2015-097 du 20 avril 2015 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 62 rue de la Noue Rousseau

Décision n° 2015-098 du 20 avril 2015 : convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 61 rue de Montlhéry

Décision n° 2015-099 du 20 avril 2015 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 27 rue de la Fontaine de l'Orme

Décision n° 2015-100 du 21 avril 2015 : Convention de mise à disposition d'expositions - Bibliothèque départementale de l'Essonne - du 3 au 28 avril 2015

Décision n° 2015-101 du 21 avril 2015 : Convention de mise à disposition d'expositions - Bibliothèque départementale de l'Essonne - du 03 au 31 aout 2015

Décision n° 2015-102 du 21 avril 2015 : Convention de mise à disposition d'expositions - Bibliothèque départementale de l'Essonne - du 01 au 19 juin 2015

Décision n° 2015-103 du 22 avril 2015 : Convention d'accueil des activités associatives de l'APES au Centre social Nelson Mandela

Décision n° 2015-104 du 22 avril 2015 : Convention avec la Macif/Activités du PIJ

Décision n° 2015-105 du 28 avril 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Joëlle, Annie, Marcelle MC HUGH. Montant : 165,40 €

Décision n° 2015-106 du 28 avril 2015 : Achat de concession funéraire par Monsieur Raymond, Michel, Jean, Marie CURNUT. Montant : 372€

Décision n° 2015-107 du 28 avril 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Ginette, Gilberte, Emilienne HERMANN née OBE. Montant : 165,40€

Décision n° 2015-108 du 28 avril 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Jeanine, Paulette DUPUY née SUCAU. Montant: 165,40€

Décision n° 2015-109 du 28 avril 2015 : Achat de concession funéraire par Madame Carole, Gisèle, Mathilde MOLLET née ETIENNE. Montant : 832,42€

Décision n° 2015-110 du 28 avril 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Monique, Marie METAYER. Montant : 165,40€

Décision n° 2015-111 du 28 avril 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Madeleine, Françoise, Camille HERVIOU née LO. Montant : 372€

Décision n° 2015-112 du 28 avril 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Jacqueline, Fernande, Zélie BIGNERES née BRULPORT. Montant : 165,40€

Décision n° 2015-113 du 28 avril 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Anne-Marie, Marcelle, Andrée PERON née SCHOTTER. Montant : 165,40€

Décision n°2015-114 du 28 avril 2015 : Conversion et modification du type de concession funéraire par Monsieur Jacques ULRICH et Madame Micheline ULRICH née DULOT. Montant : 372€

Décision n° 2015-115 du 28 avril 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Monique, Marie METAYER. Montant : 165,40€

Décision n°2015-116 du 28 avril 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Lucette, Lucienne, Yvonne CALENDRIER née TOUZEAU. Montant: 372€

Décision n° 2015-117 du 28 avril 2015: Achat de concession funéraire par Monsieur Johnny, Alain CANGY. Montant : 958€

Décision n° 2015-118 du 28 avril 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Jocelyne EVESQUE. Montant: 165,40€

Décision n° 2015-119 du 28 avril 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Françoise NANTILLET née DEHAEZE. Montant : 165,40€

Décision n°2015-120 du 28 avril 2015 : Renouvellement de concession funéraire par Madame Claude, Thérèse ROUXEL née RICHARD. Montant : 165,40€

Décision n° 2015-121 du 28 avril 2015: Renouvellement de concession funéraire par Madame Chantal, Jeanne, Victorine MOLIN. Montant : 372€

Décision n° 2015-122 du 28 avril 2015:Achat de concession funéraire par Madame Claire, Colette, Rolande COUETTE née COESNON. Montant : 300€

Décision n° 2015-123 du 11 mai 2015 : Convention de prêt à usage avec l'association GER

Décision n° 2015-125 du 5 juin 2015 : Prise en charge d'un congé bonifié

Décision n° 2015-126 du 5 juin 2015 : Prise en charge d'un congé bonifié

Décision n° 2015-127 du 5 juin 2015 : Convention avec l'organisme de formation SERENITY DRIVE. Montant : 1116€

Décision n° 2015-128 du 5 juin 2015 : Contrat de cession avec l'entreprise "AUCOUTURIER Manuel". Montant : 200€

Décision n° 2015-129 du 16 juin 2015 : Contrat spectacle "Bric à Brac, Bal pour enfants". Montant : 550 €

Les n° 2015 - 080 à 2015 - 093 et 2015 - 124 sont des délibérations.

MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert
MBC : marché à bons de commandes
FCS : fournitures courantes et services

MU : marché unique
PI : prestations intellectuelles
NF : non formalisé

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en € HT)
PA 14 45	<i>Travaux de réhabilitation du parc d'éclairage des espaces privés de la Ville</i>	SEGEX 4 bd Arago 91320 Wissous	Plus-value : 3 775
PA 14 44	<i>Travaux d'aménagement du parking du CTM Lot 2 : VRD et retrait d'enrobés amiantés</i>	COLAS Route de Brières les Scellés 91152 Etampes Cedex	Plus-value : 25 695,35
PA 14 45	<i>Travaux de réaménagement salle Berlioz Lot 4 : menuiseries extérieures</i>	BBG 10 bld de Verdun 92400 Courbevoie	Moins-value : - 3 447,22
PA 12 27	<i>Restauration collective municipale Lot 1 : livraison de repas en liaison froide : scolaires, centres de loisirs, petite enfance, adultes. Avenant n°2</i>	SOGERES	sans incidence financière
PA 14 21	<i>AVENANT N°1: Précision sur l'AE des délais proposés par le titulaire lors des négos</i>	THOMINE	sans incidence financière

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DUREE DU MARCHÉ
PA 15 09	<i>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)</i>	QCS SERVICES - Agence d'Evry 4 rue du Bois Sauvage 91055 Evry Cedex	MAPA MU PI	29 280	3 mois puis assistance de 5 mois pendant instruction du dossier
PA 15 13	Achat et livraison de plantes et végétaux lot 1 Plantes saisonnières	ETS MAGUY SAS L'Hermitage 53 Chemin des Verdillières 17610 CHANIERES	PA	Maxi : 10 000	1 an reconductible 2 fois
PA 15 13	Achat et livraison de plantes et végétaux lot 3 Bulbes à fleurs	C.L.J. LES TULIPES DE FRANCE 1 Esplanade Jean Sauvage 49130 Les Ponts de CE	PA	Maxi : 6 000	1 an reconductible 2 fois
PA 15 13	Achat et livraison de plantes et végétaux lot 4 Tapis fleuris	FLORIADES DE L'ARNON	PA	Maxi : 20 000	1 an reconductible 2 fois
PA 15 13	Achat et livraison de plantes et végétaux lot 5	ALLAVOINE 4 route de Favreuse 91570 BIEVRES	PA	Maxi : 15 000	1 an reconductible 2 fois
PA 15 16	<i>Mission de graphiste pour la réalisation de supports de communication pour les services de la Communication et de la Culture de la commune. Lot n°1 : « Mission de conception graphique du service de la communication »</i>	Sandrine ROUX (mandataire) 230 bd Aristide Briand 93100 Montreuil	PA	maxi : 20,000€	1 an reconductible 2 fois



PA 15 16	Mission de graphiste pour la réalisation de supports de communication pour les services de la Communication et de la Culture de la commune. Lot n°2 « Mission de conception graphique du service culturel »	Sandrine ROUX (mandataire) 230 bd Aristide Briand 93100 Montreuil	PA	maxi : 10,000€	1 an reconductible 2 fois
PA 15 14	Marché de surveillance d'équipements publics, avec ou sans manifestations	Entreprise FRIGA 8, avenue H. Barbusse 93012 BOBIGNY cedex	PA	Maxi : 22 400	1 an reconductible 3 fois

La séance est levée à 01h23

Le Maire



[Signature]
Bernard ZUNINO